



**MUNICIPALITÉ DU CANTON DE
RISTIGOUCHE-PARTIE-SUD-EST**

AVIS PUBLIC

**RELATIF À LA PREMIÈRE ANNÉE D'APPLICATION DU RÔLE TRIENNAL D'ÉVALUATION FONCIÈRE POUR
LES ANNÉES 2022-2023-2024**

Avis public est par les présentes donné que le rôle triennal d'évaluation foncière de la **Municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est** sera, en 2022, en vigueur pour son premier exercice financier, et que toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau municipal, 35, chemin Kempt à Ristigouche-Sud-Est (Québec), G0J 1V0, durant les heures d'ouverture.

Conformément aux dispositions de l'article 74 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, avis est également donné que toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle, relativement à un bien dont elle-même ou une tierce personne est propriétaire, peut déposer une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de cette loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- Être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle en vertu de la loi, ou au cours de l'exercice suivant ;
- Être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :
M. R. C. d'Avignon
102, rue Nadeau
St-Omer (Québec)
G0C 2Z0
- Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible ci-dessus indiqué ;
Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le Règlement n° 002-97 de la **M. R. C. d'Avignon** et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

DONNÉ à Ristigouche-Sud-Est, ce 18^e jour d'octobre 2021.

Hervé Esch

Directeur général, secrétaire-trésorier



**MUNICIPALITÉ DU CANTON DE
RISTIGOUCHE-PARTIE-SUD-EST**

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Hervé Esch, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en conformité avec l'article 431 du *Code municipal*.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 18^e jour d'octobre 2021.

Hervé Esch

Directeur général et secrétaire-trésorier